

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NOUVELLE AQUITAINE ..
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° 107	BOULEVARD DU GRAND CERF - CS 70432
Commune :	POITIERS
Code postal :	86000 ..
Nature des activités :	FONCIER
.....
.....
Qualification :
.....

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Hirondelle de fenêtre (Delichon urbicum)	Cf. p.7 du rapport d'accompagnement de compensation de destruction de nids d'Hirondelle de fenêtre
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :
 Les hirondelles de fenêtre sont connues pour réutiliser leurs nids chaque année. La destruction de l'un d'eux entraîne donc un dommage pour l'espèce puisqu'elle est ainsi obligée d'en construire un nouveau (ce qui prend une dizaine de jours contre une moyenne de trois pour restaurer un nid déjà existant). Pour éviter de provoquer un dommage à l'espèce, il faudrait donc ne pas détruire les nids existants.
 Or, dans le cas présent, cette solution n'est pas viable au regard de l'objectif porté conjointement par l'EPFNA et la Ville de Bergerac, il faut donc chercher à réduire l'impact du projet sur l'espèce, puis compenser les dommages résiduels.

.....
 Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Démolition intégrale du bâtiment où nichent les hirondelles pour construire un parking de stationnement à la place.

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : Entreprise chargée des travaux

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Démolition du bâtiment en janvier 2023 (durée : 3 semaines) ; Mise en place des mesures compensatoire en février 2023 soit avant le retour des hirondelles

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives :

Départements : ... 24

Cantons :

Communes : ... Bergerac

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Cf. p.7 du rapport d'accompagnement de compensation de destruction de nids d'Hirondelle de fenêtre

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Suivi écologique sur 3 ans avec bilan annuel, effectué par la LPO

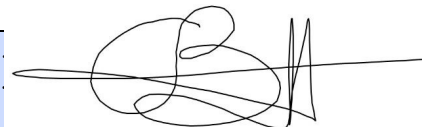
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Bilans annuels

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à POITIERS
le 06/07/2022
Votre signature



Guillaume BOURGAULT
Directeur Etudes, Travaux Patrimoine et Dépollution
Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine